GRAND'O DE LYON

Une eau d'excellente qualité mérite bien un nom !

Désormais, l'eau qui s'écoule de votre robinet s'appelle GRAND'O DE LYON. À travers cette labellisation, le Grand Lyon souhaite que tous les Grands Lyonnais prennent conscience des qualités de leur eau et de la **nécessité de préserver leur ressource en eau potable**, pour les générations futures.

Qui fait quoi ?

LE GRAND LYON
- est propriétaire des installations,
- définit la stratégie,
- met en place les financements,
- mobilise les aides disponibles,
- détermine le prix de l'eau,
- définit les travaux nécessaires,
- contrôle leur bonne exécution

TROIS SOCIÉTÉS (AUSSI APPELÉES FERMIERS), VEOLIA EAU, LA LYONNAISE DES EAUX ET LA SE2G (GROUPE SAUR) bénéficient de contrats d'affermage. Le SIEVA (syndicat) bénéficie d'une convention d'exploitation. Ces contrats leur confèrent la responsabilité de la production et de la distribution de l'eau sur l'ensemble du territoire*.

Elles ont pour mission de :

- capter l'eau
- la distribuer
- en contrôler la qualité
- assurer le fonctionnement et l'entretien des installations
- assurer la relation avec le client

* à l'exception de deux communes desservies par des syndicats extérieurs (Solaize et Marcy-L'Étoile).

Paramètre	Grand'O de Lyon*	Recommandations
Dureté (°français)	19,8	> 15
PH	7,7	6.5 à 9
Calcium (mg/l)	70,2	< 100
Magnésium (mg/l)	6,0	< 50
Sodium (mg/l)	8,0	< 150
Potassium (mg/l)	1,6	< 12
Chlorures (mg/l)	13,3	< 200
Sulfates (mg/l)	31,3	< 250

* Origine Crépieux-Charmy, 95% de la ressource du Grand Lyon

Cycle de l'eau dans le Grand Lyon

L'EAU DU MILIEU NATUREL RUISSELLE JUSQU'AUX NAPPES

NAPPES SOUTERRAINES

POMPAGE

L'eau du Grand Lyon est principalement **puisée** sur le site naturel de Crépieux-Charmy, situé à proximité des communes de Villeurbanne, Rillieux et Vaulx-en-Velin au nord-est de l'agglomération.

STOCKAGE

L'eau est ensuite **stockée** dans des réservoirs.

DISTRIBUTION

USAGE :
PARTICULIERS, ENTREPRISES, COLLECTIVITÉS

L'eau est **distribuée** en utilisant le principe naturel de gravité : les réservoirs sont surélevés par rapport au plus haut des robinets à desservir.

RÉCUPÉRATION
DES EAUX USAGÉES ET DES EAUX PLUVIALES

ASSAINISSEMENT

Après usage, les eaux usées et pluviales sont **traitées** dans des stations de dépollution, comme celles de Pierre-Bénite et de Saint-Fons.

REJET DES EAUX DÉPOLLUÉES

MILIEU NATUREL

Pour finir, les eaux traitées sont **rejetées** sans pollution au milieu naturel.

LOI OUDIN-SANTINI

Dès 2003, le Grand Lyon s'est mobilisé en apportant une aide financière, dans le cadre des dispositions de la loi Oudin-Santini, pour développer les infrastructures d'eau et d'assainissement dans les pays du Sud. Aujourd'hui, le Fonds Eau est alimenté par le Grand Lyon, les gestionnaires délégués pour l'eau potable (Veolia Eau et Lyonnaise des Eaux) et l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse.
Depuis la création du Fonds, 4 270 000 € ont été investis dans 100 projets en Afrique, en Asie et sur le pourtour méditerranéen. Les infrastructures, dans le cadre des projets bénéficiant des subventions d'équipements versés par le Fonds Eau, ont permis de desservir en eau potable ou d'assainir les eaux usées d'environ un million de bénéficiaires. Au total, la part allouée aux actions internationales représente 0,4 % des recettes eau et assainissement perçues par le Grand Lyon et ses gestionnaires délégués.

unitémobile 2013 - Impression : FOT sur papier PEFC

VEOLIA EAU
N° AZUR VEOLIA
0 810 000 777

N° AZUR LYONNAISE DES EAUX
0 810 514 514

SE2G
04 69 66 35 01

SIEVA
04 37 46 12 00

Direction de l'eau
Courrier à adresser à :
BP 3103 69399 Lyon CEDEX 03
Adresse géographique :
Bâtiment Le Triangle
117, boulevard Marius Vivier-Merle 69003 Lyon
Tél. 04 78 63 40 40
www.grandlyon.com

GRANDLYON communauté urbaine

L'eau de votre robinet devient

TARIF 2013

GRANDLYON communauté urbaine

Exemple

Pour une famille de 2 adultes et 2 enfants pour le 1er semestre 2013

Pour plus d'1€/jour

au 1er semestre 2013 l'eau est livrée directement chez vous, collectée puis dépolluée

Abonnement et consommation de 60 m³ = 191€ HT (hors frais d'accès au service**)

Votre facture d'eau en détail

	ORGANISME COLLECTEURS	À QUOI CORRESPOND LE COÛT DE VOTRE ABONNEMENT	1er SEMESTRE	2e SEMESTRE
01 PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE	Délégataire	**Redevance d'abonnement** Cette somme couvre une partie des charges de fonctionnement et d'investissement du service. Elle est basée sur le diamètre du compteur. Elle est perçue d'avance pour les 6 mois à venir. Pour un compteur de 15 mm, par exemple, elle s'élève pour un an à (hors frais d'accès au service**)	35,26 €HT*	35,53 €HT*
		Sous-total coût de votre abonnement	35,26 €HT*	35,53 €HT*
		À QUOI CORRESPOND LE COÛT DE VOTRE CONSOMMATION		
	Délégataire	**Frais de production et de distribution** Cette somme couvre une autre partie des charges de fonctionnement, d'investissement et de distribution d'eau potable. Pour la tranche de 0 à 3 000 m³, elle s'élève à.....	1,1531 € HT*/m³	1,1620 € HT*/m³
02 ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Grand Lyon	**Collecte et traitement des eaux usées** Cette somme couvre les charges de fonctionnement et d'investissement du service assainissement.....	0,9310 € HT**/m³	0,9310 € HT**/m³
03 TAXES ET REDEVANCES	Agence de l'Eau RM&C	**Redevance pollution et modernisation des réseaux de collecte** Cette somme est destinée à aider la réalisation et l'exploitation des ouvrages indispensables à l'amélioration de la qualité des rivières. Pollution 0,2800 €HT* ..... Rénovation des réseaux d'assainissement 0,1500 €HT**.....	0,4300 € HT/m³ 0,2800 €HT* + 0,1500 €HT**	0,4300 € HT/m³ 0,2800 €HT* + 0,1500 €HT**
	Agence de l'Eau RM&C	**Redevance eau potable et solidarité avec les communes rurales** Cette somme est utilisée pour l'aménagement et la protection des ressources afin de garantir une alimentation en eau plus sûre et un développement de l'adduction en zone rurale.....	0,0599 € HT*/m³	0,0599 € HT*/m³
	VNF	**Taxe Voies Navigables de France** Cette somme est instituée par la loi de finances de 1991, au profit de l'établissement public Voies Navigables de France (VNF), pour l'entretien des cours d'eau et des canaux soit part eau potable : 0,0055 € HT*..... soit part assainissement : 0,0214 € HT**.....	0,0269 € HT/m³ 0,0055 €HT* + 0,0214 €HT**	0,0269 € HT/m³ 0,0055 €HT* + 0,0214 €HT**
		Sous-total du coût de votre consommation	2,6009 € HT/m³	2,6098 € HT/m³
		Prix moyen du m³ d'eau assaini (abonnement + consommation) sur une base de facture semestrielle (60 m³) ..... sur une base de facture annuelle (120 m³) : 3,1953 €	3,1886 € HT/m³	3,2020 € HT/m³

(*) La TVA est applicable au taux de 5,5% sur l'ensemble des postes eau potable (sauf frais d'accès au service). (**) La TVA est applicable au taux de 7% sur l'ensemble des postes en assainissement.
Frais d'accès au service = 34,14 € HT** au 1er semestre et 34,40 € HT** au 2e semestre 2013.